

- 
- ❖ La rencontre du comité s'est tenue en séance publique au centre communautaire Saint-Raymond (5600, chemin Upper-Lachine, Montréal).
  - ❖ Environ 40 personnes étaient présentes.
  - ❖ La rencontre a débuté à 19 h et s'est terminée à 21 h.
- 

## Ordre du jour de la rencontre

- 1. Ouverture de la séance**
    - A. Explication de la démarche du comité de bon voisinage : mandat, objectifs, fonctionnement
    - B. Adoption de l'ordre du jour
    - C. Présentation des participants
  - 2. Demandes des membres du comité de bon voisinage Turcot**
  - 3. Retour sur les questions**
  - 4. Mise à jour des travaux du projet Turcot**
    - A. Réaménagement des rues Pullman, Saint-Rémi et Saint-Jacques
    - B. Déviation du collecteur Haut Saint-Pierre
    - C. Construction de structures de la route 136
    - D. Travaux sur le boulevard Angrignon
    - E. Fermeture De Courcelle/Glen
  - 5. Période de questions**
  - 6. Clôture de la rencontre**
- 

Un retour sera fait sur les éléments surlignés en orange dans le présent document lors de la prochaine rencontre du comité se déroulant le 25 janvier 2015.

## Liste des participants

### ***Citoyens membres du comité (CMC)***

Mme Malaka Ackaoui  
Mme Stéphanie Couillard (en remplacement de Mme Dominique Sorel)  
M. Kurt Houghton  
M. Daniel Lambert  
Mme Karen Urtnowski

### ***Ministère des Transports du Québec (MTQ)***

M. Martin Giroux	Coordonnateur principal et responsable de la réalisation des ententes, direction du projet Turcot
Mme Cynthia Martin	Conseillère en communication
Mme Sandra Sultana	Directrice adjointe du projet Turcot

### ***KPH Turcot (KPHT)***

Mme Sylvie Gervais	Chef d'équipe, maintien de la circulation
M. David Maréchal	Directeur qualité environnement

### ***Ville de Montréal (VdM)***

M. James Byrns	Chef de division – Grands Projets
Mme Marie-Sophie Couture	Chargée de projet – complexe Turcot
<i>Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (arr. CdN-NDG)</i>	
M. Pascal Trottier	Chef de division – Études techniques

### ***Ville de Westmount (VdW)***

M. Benoît Hurtubise	Directeur Hydro Westmount
---------------------	---------------------------

### ***Octane Stratégies***

M. Pierre Guillot-Hurtubise	Associé principal (animation de la rencontre)
-----------------------------	---

## Introduction

- L'animateur ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue à tous les participants.
- Il explique la démarche du comité de bon voisinage : mandat, objectifs, fonctionnement.
- Il rappelle que le Comité de bon voisinage concerne le projet Turcot, donc seules les demandes concernant directement ce projet seront prises en compte.
- Un tour de table est fait afin de présenter les intervenants.

## Demandes des membres du comité de bon voisinage Turcot

**Stéphanie Couillard (CMC)** – Le comité de concertation Turcot-NDG, composé de citoyens et d'organismes communautaires du quartier, a envoyé une lettre au directeur du projet Turcot. Dans cette lettre, nous rappelons les quatre enjeux majeurs liés aux mesures d'atténuation prévues dans le projet : la sécurité, le transfert modal, la qualité de l'environnement et la clarification des mesures budgétaires prévues à cet effet. La qualité de l'environnement nous inquiète en raison de l'émission massive de poussière. D'ailleurs, bon nombre d'études ont démontré que la qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Nous avons l'impression que celle-ci s'est dégradée depuis le début du projet et nous aimerions le prouver, ou contredire notre impression, avec des chiffres. Nous souhaitons aussi que le suivi de la qualité de l'air ne se limite pas uniquement à la zone d'impact identifiée dans le projet, mais s'élargisse aux quartiers environnants, où l'achalandage automobile a considérablement augmenté depuis le début du projet. Nous avons entamé un dialogue avec la Direction de la santé publique concernant nos inquiétudes relatives à l'impact environnemental et sanitaire, et nous les rencontrerons sous peu. Nous sommes convaincus que les secteurs Côte-Saint-Luc,

**Martin Giroux (MTQ)** – Concernant la zone d'impact, nous n'avons pas déterminé une zone d'impacts physique et exacte, cela reste théorique. Étant donné l'évolution du projet, il n'est pas possible de délimiter une zone d'impacts avec beaucoup de précision. Nous essayons simplement de ne pas récupérer les différents enjeux propres aux quartiers. Autrement dit, nous pouvons être une partie du problème, mais nous ne sommes pas la cause de tous les problèmes. Ceci dit, si on nous fait part d'une problématique et qu'elle est liée au projet, il est certain que nous trouverons des solutions.

Décarie et Saint-Raymond sont réellement impactés, même si vous nous dites que les conséquences sont minimales. Nous aimerions que vous étendiez la zone d'impacts pour qu'elle représente une réalité plus juste. Nous pourrions alors faire des démarches pour obtenir des mesures d'atténuation à plus grande échelle.

**Stéphanie Couillard (CMC)** – Quelles sont les mesures pour diminuer la production de poussière lors des travaux? Où sont situées les stations de qualité de l'air? Prenez-vous des mesures avant et pendant les travaux?

**Stéphanie Couillard (CMC)** – Quelles sont les mesures de mitigation du bruit ? N'oublions pas le bruit secondaire, celui causé notamment par l'augmentation du trafic routier et la multiplication des camions, qui empruntent des chemins secondaires en suivant les détours instaurés pour vos fermetures. Est-ce que vous considérez le bruit secondaire comme un problème? Si oui, quelles sont les mesures prises à ce propos?

**Martin Giroux (MTQ)** - Durant les audiences publiques du BAPE, il a été convenu que le MTQ ferait le suivi de la qualité de l'air. Des stations de qualité de l'air de la Ville de Montréal sont déjà en place, celles du MTQ le seront prochainement. Beaucoup d'efforts sont faits pour minimiser les impacts sur la qualité de l'air. Les entrepreneurs arrosent les chantiers en continu, une équipe de la qualité du milieu se promène continuellement sur les sites, la Ville de Montréal prend des mesures sur nos chantiers et nous donne des amendes si les seuils ne sont pas respectés, KPH Turcot utilise des abat-poussières, etc. **Une présentation pourrait vous être faite à ce sujet lors de la prochaine rencontre du comité.** En attendant, vous pouvez consulter la [présentation PowerPoint sur la qualité de l'air](#) présentée dans l'arrondissement du Sud-Ouest et disponible sur le site Turcot. À propos de la localisation des stations et des mesures avant et pendant les travaux, c'est relativement complexe. Pour cette raison, je vais laisser les experts vous l'expliquer lors d'une prochaine rencontre.

**Martin Giroux (MTQ)** - En avril 2015, nous avons fait une [présentation sur la gestion du bruit](#) à ce comité. Selon leur contrat, KPH Turcot et les autres entrepreneurs doivent mettre en place un programme de gestion du bruit pour s'assurer de rester dans les normes permises. Les limites pour la nuit sont plus restrictives que pour le jour, par exemple. Sur les chantiers où ils ne sont pas capables de respecter les limites, ils doivent mettre en place des mesures d'atténuation, comme des écrans acoustiques. En cas de dépassement,

<p><b>Stéphanie Couillard (CMC)</b> – Quels sont les mécanismes d’acheminement des plaintes?</p>	<p>les entrepreneurs sont soumis à des pénalités. Sur le site du projet Turcot, vous pouvez <a href="#">suivre les niveaux sonores en temps réel</a>. C’est à cet endroit que vous pouvez obtenir les explications des dépassements des niveaux sonores et vous remarquerez qu’ils ne sont pas toujours occasionnés par les travaux du projet Turcot. En plus, notre équipe qualité du milieu, très proactive, valide en cas de problème. Sur le réseau local, c’est la réglementation municipale qui s’applique. S’il y a des fermetures qui dévient les camions sur les routes locales, ils passeront par les rues, normalement non résidentielles, où le camionnage est accepté. Si vous vivez une problématique particulière à un endroit, vous pouvez faire une plainte et nous ferons le suivi avec vous.</p> <p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> - Pour tout commentaire, question ou plainte concernant les travaux reliés au projet Turcot, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 514 873-1372 ou par courriel à l’adresse <a href="mailto:turcot.commentaires@mtq.gouv.qc.ca">turcot.commentaires@mtq.gouv.qc.ca</a>. Dès que la plainte est déposée, l’équipe qualité du milieu ou des gens de KPH Turcot se rendent sur place pour prendre des mesures. Rappelez-vous que plus rapidement nous sommes mis au courant d’une problématique, plus rapidement nous pourrons la régler.</p>
<p><b>Daniel Lambert (CMC)</b> – Je demande au MTQ de mettre en place un programme de transfert modal vers les transports actifs pour diminuer la congestion, provoquée par le projet Turcot, dans les arrondissements de Notre-Dame-de-Grâce et Ville-Marie et dans la ville de Westmount. Nous aimerions également nous réunir avec le MTQ avant la prochaine rencontre du comité de bon voisinage pour partager nos idées et élaborer un programme pour favoriser davantage le transport actif dans le secteur.</p>	<p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> - Si vous avez des propositions, nous les soumettrons à la STM. Elle vous a déjà présenté les différents éléments liés au transfert modal. Je ne peux pas parler à leur place, mais il est certain que plusieurs mesures d’atténuation sont en place. <b>Nous inviterons la STM à la prochaine rencontre</b>, toutefois la décision lui appartient.</p> <p><b>James Byrns (VdM)</b> – Je suggère que nous tenions une rencontre avec vous, les gens des arrondissements et les acteurs du transport actif et du transport collectif.</p>

<p><b>Daniel Lambert (CMC)</b> – Je tiens à souligner que de nombreux résidents ont choisi de se déplacer en vélo sur la piste cyclable entre NDG et le centre-ville, plutôt qu'en auto, afin d'éviter la congestion. Plusieurs aimeraient continuer à utiliser ce moyen de transport cet hiver. Dans cette optique, il faudrait que les pistes cyclables soient bien déneigées. Nous avons rencontré l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Westmount à ce sujet. Tous deux ont confirmé un déneigement prioritaire dans leur secteur.</p> <p><b>Daniel Lambert (CMC)</b> – Est-ce que vous pouvez confirmer que la portion de piste cyclable à Notre-Dame-de-Grâce sera bien déneigée, et ce, de façon prioritaire par rapport au reste du réseau ?</p>	<p><b>Pascal Trottier (arr. CdN-NDG)</b> – Je vais m'informer à ce propos.</p>
<p><b>Karen Urtnowski (CMC)</b> – Est-ce que vous pouvez nous donner une mise à jour concernant les lignes d'autobus 90 et 420 ?</p>	<p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> - Nous acheminerons la question à la STM.</p>

## Retour sur les questions du dernier comité

### ➤ Qu'advient-il du secteur de la falaise Saint-Jacques ?

**Martin Giroux (MTQ)** – Le déboisement de certains secteurs dans la falaise Saint-Jacques est prévu depuis le début du projet. C'était précisé dans l'étude d'impacts et il en était question lors du BAPE. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mis une condition du décret environnemental 890-2010 afin de s'assurer de la compensation de cette perte par le MTQ. C'est la condition 8, qui concerne exclusivement la falaise Saint-Jacques et précise que le MTQ doit établir une zone tampon au pied de la falaise Saint-Jacques d'une superficie minimale de 9,7 hectares. La largeur moyenne de cette zone doit être d'au moins 30 mètres. Ensuite, le MTQ doit recréer un milieu humide au pied de la falaise Saint-Jacques, alimenté par les eaux de pluie provenant de la falaise, les eaux souterraines et, si nécessaire, par les eaux pluviales, préalablement traitées, provenant du réseau autoroutier. Enfin, le MTQ doit reboiser le terrain acquis le long du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que certaines parties de la falaise Saint-Jacques. Notez que, par cette condition, le projet Turcot augmente de 8,5 hectares la superficie du terrain de la falaise, qui comptera au final plus de 30 hectares.. Il y a un comité de travail composé notamment du MTQ et de la Ville qui sera mis en place d'ici la fin de l'année pour définir un concept d'aménagement préliminaire de la bande verte que vous voyez sur la diapositive. La population sera consultée à ce sujet, conformément au décret. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la démarche. Cet espace sera aménagé à la fin des travaux du projet Turcot, soit après 2020. D'ici là, la cour Turcot se résume à un immense chantier.

- Serait-il possible d'offrir des titres de transport gratuitement afin d'encourager le transfert modal?

**Martin Giroux (MTQ)** – Le MTQ, dans le cadre du projet Mobilité Montréal, investit 12 millions de dollars en 2015-2016 pour des mesures tarifaires en lien avec le transport collectif. Les résidents de NDG et de Westmount, tout comme le reste de la population montréalaise, peuvent bénéficier d'un mois de transport gratuit en s'abonnant au programme « Opus à l'année ». Cette offre, en vigueur jusqu'au 8 décembre, s'adresse aux nouveaux abonnés. Pour les abonnés actuels, la mesure réside en un gel tarifaire en 2015 financé par le MTQ. Ces mesures visent déjà à encourager l'utilisation du transport collectif.

## Mise à jour des travaux du MTQ

### *Saint-Rémi / Saint-Jacques / Pullman*

**Martin Giroux (MTQ)** – Il y a beaucoup d'activités à venir dans ce secteur. La sortie no 2 – Rue Saint-Jacques de l'autoroute 720 en direction ouest, fermée à la circulation depuis le 24 août dernier, sera rouverte à la circulation au début du mois décembre. Les travaux de reconstruction de la chaussée de la rue Saint-Jacques se poursuivront et la rue demeurera à une voie par direction. Enfin, les travaux de construction de la chaussée sud sont en cours dans ce secteur.

### *Déviations du collecteur Haut Saint-Pierre*

**Martin Giroux (MTQ)** – Du marquage a été réalisé à l'intersection de l'avenue Girouard et de la rue Saint-Jacques durant la nuit du 9 au 10 novembre. Cette initiative fait écho aux discussions avec les membres du comité de bon voisinage, à la suite de la marche organisée avec des représentants du MTQ et de la Ville. Le cycle des feux de circulation a aussi été modifié à l'intersection afin de permettre aux piétons de traverser en toute sécurité.

### *Travaux de maintien de l'échangeur Turcot*

**Martin Giroux (MTQ)** – La fin de semaine du 20 novembre, tous les accès à l'autoroute 15 en direction sud seront fermés de jour comme de nuit. Il s'agit des bretelles de l'autoroute 20, de Décarie, de celle venant du centre-ville et de la bretelle venant du boulevard De La Vérendrye en direction du pont Champlain. Ces fermetures sont nécessaires afin de réaliser des travaux de réparation de dalles. Nous avons commencé ces travaux lors d'une fermeture antérieure, mais nous n'avons pas pu les terminer. Le principal détour se fera par le pont Jacques-Cartier.

## Mise à jour des travaux de KPH Turcot

### *Construction de structures de la route 136*

**David Maréchal (KPHT)** – Les travaux d'enfoncement des pieux-caissons pour les structures qui enjambent les rues Saint-Rémi et Saint-Jacques ont commencé au cours des dernières

semaines. Ils sont enfoncés principalement par vibration pour limiter le bruit. Nous mesurons régulièrement le bruit et la vibration pour les secteurs les plus impactés, notamment la rue Cazalais, pour nous assurer de respecter les normes. Dans ce secteur, nous terminons également le démantèlement du 780, rue Saint-Rémi et avons commencé les travaux sur l'avenue Greene durant les dernières semaines. Dans le parc Selby, nous tentons, à la demande de la Ville de Westmount, de conserver le plus d'arbres possible et avons installé un mur antibruit, comme prévu. L'avenue Greene a été fermée ces trois dernières semaines et a été rouverte, en raison de contraintes techniques, une semaine après l'échéancier prévu, soit la nuit dernière (15 au 16 novembre).

Afin de pouvoir maintenir le trafic sur l'autoroute 720, nous construisons une voie temporaire afin de diminuer l'impact des travaux à venir sur la circulation. En construisant une voie temporaire, nous pourrions reconstruire la 720 en limitant les impacts sur la circulation. Nous démantèlerons par la suite la voie temporaire et l'actuelle 720.

## ***Travaux sur le boulevard Angrignon***

**David Maréchal (KPHT)** – Nous avons rouvert à la circulation le boulevard Angrignon, avec sa configuration temporaire, le 13 novembre dernier en matinée, avec deux jours d'avance sur l'échéancier. Cette configuration sera en place pendant les travaux de reconstruction des échangeurs Montréal-Ouest et Angrignon.

## ***Reconstruction de l'échangeur Montréal-Ouest***

**David Maréchal (KPHT)** – Dès décembre 2015, nous fermerons les accès de la route 138 et de l'autoroute 20 au boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue. Cette fermeture est nécessaire afin de mettre en place les chemins temporaires servant à maintenir la circulation pendant le démantèlement du tunnel ferroviaire durant l'hiver.

**Sylvie Gervais (KPHT)** – Plusieurs entraves sont en cours sur la rue Notre-Dame Ouest. Les premiers travaux nécessiteront la fermeture de deux voies sur quatre sur cette rue durant la fin de semaine du 20 novembre. La circulation se fera en alternance avec un signaleur. Ces entraves sont nécessaires pour remplacer une conduite sanitaire. D'autres entraves importantes sont à venir, notamment la fermeture de l'entrée Saint-Pierre à partir de la nuit du 23 au 24 novembre jusqu'en 2019, nécessaire pour reconstruire la nouvelle autoroute 20. Nous construisons une sortie temporaire sur la rue Notre-Dame Ouest afin de maintenir la circulation pendant les travaux de reconstruction. La plupart des travaux du secteur seront faits l'hiver prochain, mais il convient de fermer les tronçons touchés maintenant pour assurer la sécurité des usagers de la route. La partie du boulevard Montréal-Toronto situé en amont de l'entrée de l'avenue Saint-Pierre doit également être fermée.

## ***Travaux dans le secteur de l'avenue Brock Sud***

**David Maréchal (KPHT)** – Il est aussi à noter que nous avons procédé, au courant des derniers jours, à la fermeture de l'avenue Brock, qui donnait accès au boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue. Nous mettrons en service une sortie temporaire dès décembre 2015, qui permettra



l'accès au boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue et aux rues Pullman et Notre-Dame.

## **Fermeture de la rue De Courcelle et du chemin Glen**

**Sylvie Gervais (KPHT)** – Le mur temporaire permettra de procéder aux travaux de construction du mur permanent. Il maintiendra la falaise le temps de faire l'excavation nécessaire dans le secteur. Une fois ce mur temporaire terminé, nous pourrons installer le mur permanent, en combinant les sections déjà préfabriquées. Quand il sera terminé, nous retirerons le mur temporaire. Une entrave sera mise en place sur la rue De Courcelle et sur le chemin Glen dès le 23 novembre 2015 jusqu'à la mi-janvier 2016. Pendant les travaux, la piste cyclable et le trottoir resteront accessibles du côté ouest de la chaussée. Cette fermeture est requise pour la construction d'un mur d'étanchéité.

## **Période de questions**

<p><b>Benoît Hurtubise (VdW)</b> – Est-ce que la voie temporaire de l'autoroute 720 sera au même niveau que la structure actuelle?</p>	<p><b>Sylvie Gervais (KPHT)</b> – La voie temporaire partira au niveau du sol puis montera progressivement pour rejoindre l'autoroute 720. La portion à l'est de l'avenue Greene sera sensiblement à la même hauteur que la structure actuelle. Nous commençons les travaux d'aménagement de la voie temporaire dès cet automne. La majeure partie de ces travaux aura lieu au printemps prochain, mais l'ouverture à la circulation de cet aménagement se fera à l'automne 2016, dans le but de démanteler l'autoroute 720 existante pour construire la route 136.</p>
<p><b>Benoît Hurtubise (VdW)</b> – Est-ce que les mêmes véhicules pourront passer sous l'avenue Greene avec l'installation de la structure temporaire ?</p>	<p><b>Sylvie Gervais (KPHT)</b> - Oui, nous respectons le minimum de dégagement, soit la hauteur de la structure ferroviaire actuelle. Nous n'allons pas l'abaisser.</p>
<p><b>Malaka Ackaoui (CMC)</b> – Durant la visite faite avec des représentants du MTQ et de la Ville, nous avons exprimé le souhait que l'expérience piétonne soit améliorée à proximité de l'autoroute. Nous avons d'ailleurs discuté avec monsieur Plante, directeur de l'arrondissement.</p>	<p><b>James Byrns (VdM)</b> – Nous ferons un suivi avec vous prochainement par rapport à ce qui a été dit et montré dans la visite.</p>
<p><b>Malaka Ackaoui (CMC)</b> Avec les multiples fermetures de rues dans mon quartier, Saint-Raymond, certains automobilistes perdent patience et dépassent les limites de vitesse.</p>	<p><b>Marie-Sophie Couture (VdM)</b> – Nous ferons un suivi avec les arrondissements.</p>

<p>Les dos d'âne ne changent rien, c'est très dangereux.</p>	
<p><b>Citoyenne</b> – Merci d'avoir répondu à notre demande d'élargissement du trottoir devant la station de métro Villa-Maria. Ensuite, beaucoup d'automobilistes, venant de l'autoroute Décarie, empruntent la sortie vers Côte-Saint-Luc et doivent suivre le détour imposé par les travaux du projet Turcot. Le secteur est congestionné et la qualité de l'air se dégrade. Il y a plusieurs écoles et au moins deux résidences pour personnes âgées à proximité. J'aimerais qu'un poste de suivi de la qualité de l'air se trouve proche de la station de métro.</p> <p><b>Citoyenne</b> – Des travaux en face de la station Villa-Maria bloquent entièrement les trottoirs et les feux de circulation sont déficients. J'ai envoyé des photos à ce sujet. Les piétons doivent marcher dans la rue, ce qui est extrêmement dangereux, notamment pour les nombreux enfants qui circulent dans le secteur.</p> <p><b>Citoyenne</b> – Une visite a été organisée aux abords de Côte-Saint-Luc et Décarie. Est-ce que ça serait possible d'en avoir une aussi pour la station Villa-Maria pour savoir comment sécuriser le secteur ?</p> <p><b>Citoyenne</b> – Sait-on quand auront lieu ces fermetures ?</p> <p><b>Citoyenne</b> – Est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation du projet Turcot dédiées spécifiquement au secteur de la station Villa-Maria ?</p>	<p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> – Nous pourrions faire une présentation sur la qualité de l'air lors du prochain comité. Vous pourrez voir l'ensemble des mesures qui sont prises par le MTQ et nous pourrions discuter des stations.</p> <p><b>James Byrns (VdM)</b> – Nous allons faire un suivi pour corriger cette problématique.</p> <p><b>James Byrns (VdM)</b> – Il faut comprendre que c'est un secteur qui doit être amélioré, même si Turcot n'était pas en chantier.</p> <p><b>Pascal Trottier (arr. CDN-NDG)</b> – Pour votre information, il est prévu de rehausser les parapets des ponts d'étagement enjambant l'autoroute Décarie des avenues de Monkland et Bourret. Nous attendons que l'autoroute soit fermée par le ministère des Transports afin de limiter les impacts sur la circulation.</p> <p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> - Nous allons vérifier.</p> <p><b>James Byrns (VdM)</b> – Nous sommes au courant que les traverses piétonnes dans le secteur ne sont pas très agréables. Il y a beaucoup d'autobus. C'est un endroit assez complexe. Or, les décisions qui doivent être prises pour ce secteur relèvent de la Ville et de l'Arrondissement. Nous allons faire un suivi auprès de l'Arrondissement.</p>

	<p>améliore des intersections à chaque année. Je vais faire un suivi auprès des élus pour voir les interventions prévues dans le secteur.</p>
<p><b>Peter McQueen (conseiller de la Ville)</b> – Je dois vous féliciter pour votre travail rapide sur le détour Angrignon. J’espère que tous les travaux s’effectueront de la sorte. Aux diapositives n° 8 et 9, les chemins de détour proposés me suggèrent qu’il y aura un conflit entre les gens qui entrent sur l’autoroute et les gens qui se dirigent vers NDG. Les automobilistes voulant passer de Notre-Dame Ouest à Angrignon se heurteront à une énorme congestion.</p> <p><b>Peter McQueen (conseiller de la Ville)</b> – J’ai été satisfait de vos réponses à mes questions sur la falaise Saint-Jacques. Or la piste cyclable en bas de la falaise, entre Saint-Henri et Ville-Saint-Pierre, prévue pour 2020, devrait être prête avant. D’après moi, dès la mise en service des voies ferrées, celles-ci séparent la piste cyclable du reste des travaux de Turcot. Ça serait un excellent cadeau pour tous les Montréalais, pour le 375<sup>e</sup> de la Ville, que cette piste cyclable soit mise en service en 2017.</p> <p><b>Peter McQueen (conseiller de la Ville)</b> – Est-ce que les travaux du CN vont empiéter sur la falaise St-Jacques ?</p>	<p><b>Sylvie Gervais (KPHT)</b> – Quand nous entravons la circulation, nous reprogrammons les feux de circulation pour qu’ils contribuent au maintien de la mobilité dans le secteur. Ensuite, nous revenons sur place durant les heures de pointe pour nous assurer que nos mesures sont efficaces. Au besoin, nous les reprogrammons pour nous ajuster.</p> <p><b>David Maréchal (KPHT)</b> – Pendant les travaux sur le boulevard Angrignon, les feux de circulation ont été reprogrammés au moins à deux reprises.</p> <p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> – Nous aimerions vous offrir ce cadeau, mais ça ne sera malheureusement pas possible. Actuellement, sur le corridor ferroviaire, il y a une surcharge avec un gros remblai parce qu’il y a des sols compressibles. Dès la fin de l’hiver ou le début du printemps, nous allons enlever ces sols compressibles pour réparer le secteur et construire les fondations des voies ferroviaires. À partir du moment où le corridor ferroviaire est libéré, le CN a besoin de trois ans pour déplacer le corridor. C’est une opération complexe. Le CN effectue donc des travaux normalement jusqu’en 2018 dans ce secteur. Le corridor actuel, excluant la falaise, peut servir de lieu d’entreposage pour KPHT, c’est dans son contrat. Comprenez que nous ne pouvons pas mettre une piste cyclable à côté de véhicules lourds, question de sécurité. Donc 2017 n’est pas un objectif réaliste.</p> <p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> – Non. La zone protégée ne sera pas touchée.</p>
<p><b>Citoyen</b> – <i>Traduit de l’anglais</i> Est-ce possible d’avoir des engagements de nature juridique supplémentaires, qui pourraient, par exemple, prendre la forme d’une lettre du ministre avec des engagements sur la falaise ?</p>	<p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Sur la question de la coupe d’arbres, nous vous avons dit à plusieurs reprises que les coupes dans la falaise étaient terminées. Il n’y aura pas d’autres arbres coupés dans la falaise dans le cadre du projet Turcot.</p>

<p><b>Citoyen</b> – <i>Traduit de l'anglais</i> Est-ce possible d'étendre la zone tampon à 50 mètres ?</p> <p><b>Citoyen</b> – <i>Traduit de l'anglais</i> Pourriez-vous faire de la falaise un véritable parc protégé ?</p> <p><b>Citoyen</b> – <i>Traduit de l'anglais</i> Est-ce possible de rendre public un plan de réhabilitation dès le mois de décembre 2015 ?</p>	<p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Le MTQ s'est engagé dans un projet qui prévoyait une zone tampon d'une largeur moyenne de 30 mètres. Une extension ne sera pas possible, car c'est tout l'espace dont nous disposons.</p> <p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Cette zone est déjà un écoterritoire, elle est déjà protégée.</p> <p><b>James Byrns (VdM)</b> – Nous allons vous revenir au prochain comité avec ce qu'implique le fait que la falaise soit un écoterritoire en termes de protection.</p> <p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Non, ça ne sera pas possible pour décembre 2015. Or nous pouvons nous engager à mettre sur pied, d'ici la fin de l'année, le comité responsable du plan de réhabilitation. Ce comité disposera d'un échéancier assez long, compte tenu du fait que les travaux ne sont pas immédiats.</p> <p><b>Anne-Sophie Couture (VdM)</b> – Des mandats sont actuellement donnés par les Grands parcs afin de planifier les critères d'aménagement. Cette planification va se faire au moins pendant une année. Ensuite, nous travaillerons sur le plan d'aménagement en tant que tel.</p>
<p><b>Citoyen</b> – Je suis ici à titre de membre de l'Association des piétons et cyclistes de NDG. Nous avons deux membres qui siègent au comité et plus de 500 membres au total. Je fais écho à la question de madame Ackaoui, avec qui j'ai fait la marche entre Saint-Raymond et le métro Vendôme, comme certains d'entre vous. Vous conviendrez avec moi que ce n'est pas toujours très agréable. C'est dangereux et mal éclairé. Il manque également de végétation. Est-ce qu'il y a des fonds alloués pour que le trajet entre Saint-Raymond et le métro Vendôme soit plus sécuritaire, plus agréable et plus convivial à la fin de ce projet ?</p>	<p><b>James Byrns (VdM)</b> - L'intersection près du pont d'étagement de la rue Saint-Jacques sera modifiée justement de façon à la rendre plus agréable. Il y aura également un accès réservé aux autobus. Ces mesures vont donc favoriser le transport actif et le transport collectif.</p>

<p><b>Citoyen</b> – Aucun expert autochtone n’a fait partie de l’équipe d’archéologues du site du Village des Tanneries. À mon avis, le MTQ n’a pas pris en considération toute la valeur historique de la présence autochtone sur le site. Est-ce que vous prévoyez une nouvelle étude archéologique afin d’y inclure un expert autochtone ?</p>	<p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Nous avons fait des études et des évaluations archéologiques avec des experts. Les résultats de ces études sont <a href="#">disponibles sur le site Turcot</a>. Aucune nouvelle étude archéologique n’est prévue.</p>
<p><b>Citoyen</b> – Pourquoi déplacer le corridor ferroviaire ? Ma préoccupation se centre sur les zones vertes. Il faut qu’il y ait plus de zones vertes à Montréal. Cela est nécessaire pour notre ville. Il y aura plus de touristes si nous avons plus d’arbres.</p>	<p><b>Martin Giroux (MTQ)</b> – Le déplacement du corridor ferroviaire permet le désenclavement de la cour et le maintien de la circulation pendant la réalisation des travaux. Vous parlez de verdissement. Le projet prévoit augmenter les espaces verts dans le secteur.</p>
<p><b>Citoyenne</b> – J’ai l’impression qu’il y a une route qui est en train d’être construite dans le secteur de la falaise. Pouvez-vous m’expliquer ?</p>	<p><b>David Maréchal (KPHT)</b> – Il n’y a pas de route en construction dans ce secteur. Nous avons créé des chemins d’accès temporaires pour l’entreposage de matériel. La surcharge peut ressembler à une route, mais elle n’en deviendra pas une. Question de sécurité, il faut tasser ces terrains pour les stabiliser. La surcharge doit durer de 12 à 14 mois. Elle sera donc normalement enlevée au printemps, si les études confirment que les sols sont assez compressés.</p>
<p><b>Citoyenne</b> – Est-ce que la piste cyclable peut freiner la faune à accéder au milieu humide ?</p> <p><b>Citoyenne</b> – Avant la rencontre, j’ai entendu dire que vous allez faire des travaux près de la rue Westmore. Vous avez dit aussi qu’il était possible que vous coupiez d’autres arbres pour continuer la construction.</p>	<p><b>James Byrns (VDM)</b> - La protection de la faune fait partie des critères de conception du projet Turcot, tout comme l’encouragement du transport actif. C’est l’ensemble de ces critères qui seront évalués pour statuer de la situation.</p> <p><b>Marie-Sophie Couture (VDM)</b> - En fait, c’est derrière la rue Westmore, où il y a déjà eu des affaissements de sol. Nous voulons que ce secteur fasse partie de l’écoterritoire, mais il faut d’abord le consolider afin d’éviter d’autres affaissements ou situations du genre. Concernant les arbres, c’est possible, en effet, que nous ayons à en couper d’autres en raison des travaux et pour assurer la sécurité du secteur. Nous nous sommes engagés, dans une optique de développement durable, à replanter les arbres coupés.</p>

<p><b>Citoyenne</b> – L’avenue Saint-Pierre est censée être fermée. Il y a aussi une piste cyclable qui passe en dessous. Est-ce qu’elle restera ouverte aux cyclistes ?</p>	<p><b>Sylvie Gervais (KPHT)</b> – Je vais vous corriger. L’avenue Saint-Pierre n’est pas fermée dans le cadre des travaux. C’est l’entrée Saint-Pierre qui l’est. La piste cyclable restera donc accessible.</p>
<p><b>Peter McQueen (conseiller de la Ville)</b> – Est-ce qu’il y a un aménagement prévu pour séparer la piste cyclable et la voie ferrée près de la falaise ? Est-ce une butte ?</p>	<p><b>Sandra Sultana (MTQ)</b> – Ce sera discuté. C’est toujours en planification.</p>

**Prochaine rencontre du comité : 25 janvier 2016**